

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 22 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 SEPTEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN -

M. Christophe BARDIN démissionnaire. En attente de la confirmation du suivant de liste.

POUVOIRS :

M. Serge BALAO donne pouvoir à M. André DROUIN
Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : HOTEL SPLENDID : TRANSFERT D'IMMOBILISATION AU COMPTE 248 "AUTRES IMMOBILISATIONS MISES EN AFFECTATION"

Un bail emphytéotique a été signé, le 20 novembre 2015, avec la SCI DAX LE SPLENDID afin de mener à bien un projet de réhabilitation de l'hôtel Splendid, consistant en une hôtellerie de qualité et au développement du tourisme d'affaires.

Suite à la signature de ce bail, il convient d'affecter les immobilisations concernant le Splendid au compte 248 'mise à disposition de biens'.

La plupart des immobilisations ont été transférées par délibération du 24 mars 2016.

Une nouvelle immobilisation ATVA160006, d'un montant de 400 000 €, créée lors de la réalisation du protocole transactionnel avec la Thermale de France le 8 juillet 2016 (mandat 180, bordereau 122, budget annexe des Activités Assujetties à la TVA, article 2132) doit être transférée au compte 248.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE d'affecter l'immobilisation ATVA160006 se trouvant sur le compte nature 2132 du budget annexe Activités Assujetties à la TVA à l'article 248 'mise à disposition de biens'.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160922-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 23 Septembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».